



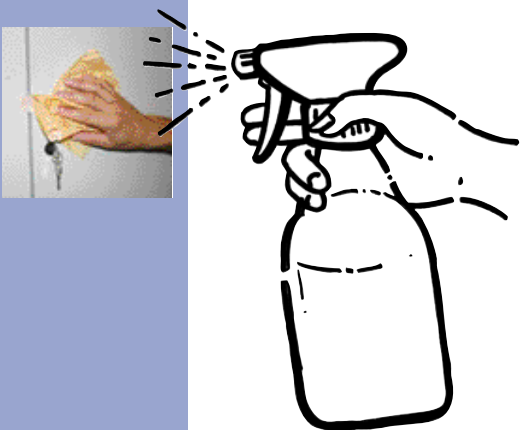
# Nettoyant, Dégraissant

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL

# SPEEDAPI

DÉTACHANT NETTOYANT PUISSANT  
POLYVALENT

- ▶ **La solution Prête à l'emploi à action rapide**
  - ▶ **pour toutes surfaces, peintures, plastiques, tissus, stratifiés.**
  - ▶ **Désagrège la plupart des taches.**
  - ▶ **Préparation ininflammable.**
  - ▶ **Facile à essuyer et à rincer.**



**SPEEDAPI** est un excellent nettoyant dégraissant à action rapide. Désagrège la plupart des taches suivantes : graisses alimentaire, huiles organiques et minérales, cirage, traces de chaussures, d'encre, de nicotine, de fioul, de gazole, freutre, crayon, stylo, rouge à lèvres, café, thé, vin, insectes, etc...

**UTILISATEURS** : les services de maintenance, de ménage ou hôtels, lycées, collèges, collectivités, garages, entreprises de peintures, d'affichage...

## **MODE D'EMPLOI :**

Selon les surfaces et la nature des salissures, pulvériser directement sur les surfaces ou imprégner un chiffon, une éponge. Laisser agir, essuyer ou rincer à l'eau claire en fonction des supports.

Pour les textiles, pulvériser sur les taches avant la mise en machine.

## **CARACTÉRISTIQUES :**

**ASPECT** : Liquide fluide - **ODEUR** : légèrement fruitée - **PH** : 11,20 environ

**MASSE VOLUMIQUE** : 1010 g/l +/- 20g/l

*Précautions d'usage* : Conserver hors de portée des enfants. En cas de projection oculaire ou cutanée, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes et consulter un spécialiste. Porter des gants et matériels de protection appropriés. Protéger du gel au stockage.

Les indications portées sur cette fiche sont fournies à titre d'informations. Toutefois, elles ne sauraient engager la responsabilité de notre société.

**HAPIE**

ZAC Croix Saint-Claude - 6, rue de l'Épinette 77340 PONTAULT COMBAULT  
Tél. 01 64 43 83 34 - Fax 01 64 43 83 42 - E.mail : [hapie@hapie.net](mailto:hapie@hapie.net) - Site internet : [www.hapie.net](http://www.hapie.net)

S.A. au capital de 358.255 - SIRET 383 704 954 0 0023 APE : 4644Z

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**HAPIE**

F+	Extrêmement inflammable	
F	Facilement inflammable	
Xi	Irritant	
Xn	Nocif	

T	Toxique	
E	Explosif	
O	Carburant	

C	Corrosif	
N	Dangereux pour l'environnement	

**FOURNISSEUR :**      **Raison Sociale :** **HAPIE** - ZAC Croix saint Claude - 6 rue de l'Épinette - 77340 PONTAULT COMBAULT  
**Téléphone :** 01 64 43 83 34      **Fax :** 01 64 43 83 42

## 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

**Nom: SPEEDAPI - NETTOYANT DETACHANT PUISSANT**

## 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives : (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

0200 573 9 CAS 64-02-8 CE 200-573-9 SEL DE SODIUM DE L' ACIDE ETHYLENE DIAMINETETRACETIQUE Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: Xn R: 36/38-22

INDEX 603-030-00-8 CAS 141-43-5 CE 205-483-3 2-AMINOETHANOL

Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: C R: 20/21/22-34

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

## 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

## 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau : Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Stockage : Stocker dans emballage d'origine bien refermé dans un endroit frais à l'écart du gel, de la chaleur et du soleil pour maintenir la qualité du produit.

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique : Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
141-43-5	3	8	-	-	-	49

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Densité: > 1

Caractère Acide-Base de la préparation: Base forte.

Solubilité de la préparation dans l'eau: Diluable.

Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils: non concerné.

Etat Physique: Liquide Fluide.

Intervalle de Point Eclair: non concerné.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est: 12.00 .

Température d'auto-inflammation: non précisé.

Température de décomposition: non précisé.

Intervalle de température de fusion: non précisé

Température moyenne de distillation des solvants contenus: non précisé

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

**12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES : /****13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses). Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE. Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Dispositions particulières : Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

**16 - AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.